

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

tenue le lundi 27 mars 2023, à 15 h 30, local espace entrepreneurial
situé au 1155, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec)

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE #4

<p>CÉ-22-23-19</p>	<p>1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum</p> <p><i>Membres de la communauté :</i> Bernard Gaudichon, APCHQ Martin Gauthier, Mobile Horizon (absent) Sophie Lévesque, Alliance jeunesse (absente) Poste vacant (groupe socioéconomique et communautaire)</p> <p><i>Élèves du CFPGR :</i> Sabrina Pierron, étudiante en secrétariat Fabien Baduel, étudiant en IRETélécommunications (absent) Samuel Tecca, étudiant en vente et représentation (absent)</p> <p><i>Membres du personnel :</i> Hervé Blanchette, enseignant télécommunications Christine Blanchet, agente de bureau Nadia Devin, orthopédagogue Bianka Fontaine, enseignante secrétariat Guillaume Fortin, enseignant électricité Stéphane Gagnon, enseignant électricité Robert Nadeau, enseignant électricité Karine Plante, enseignante comptabilité Sébastien Soucy, enseignant lancement d'entreprise (absent)</p> <p><i>Membres du personnel substitut :</i> Julie Gagnon, enseignante secrétariat (absente) Nancy Bédard, intervenante psychosociale (absente)</p> <p><i>Équipe de direction :</i> Hubert Brulotte, gestionnaire administratif Marie-Line Michaud, directrice adjointe Marc-André Smith, directeur</p> <p>2. Lecture, adoption de l'ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none">1- Ouverture de la réunion et vérification du quorum2- Lecture, adoption de l'ordre du jour3- Approbation du procès-verbal du 23 janvier 20234- Suivi au procès-verbal de la dernière rencontre5- Projet éducatif6- Critères de sélection direction de centre7- Consultation du C.É auprès des élèves8- Politique de non-remboursement9- Révision budgétaire mars 202310- Sortie éducative11- Questions du public12- Autres sujets<ol style="list-style-type: none">12.1- Critères de sélection au DEP en électricité13- Clôture de la séance <p>Il est proposé par M. Gagnon, appuyé par Mme Fontaine, d'approuver l'ordre du jour pour la rencontre du 27 mars.</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p>
---------------------------	---

	<p>3. Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2023</p> <p>Le procès-verbal a été envoyé en même temps que l’avis de convocation de la présente séance.</p> <p>Il est proposé par M. Gagnon, appuyé par M. Blanchet, d’approuver le procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2023.</p> <p>CÉ-22-23-20 APPROUVÉ à l’unanimité</p> <p>4. Suivi au procès-verbal de la dernière rencontre</p> <p>Les suivis au procès-verbal sont prévus à l’ordre du jour de la rencontre.</p> <p>5. Projet éducatif</p> <p>Le document de la première consultation relativement à l’élaboration du Plan d’engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 du CSSDN est présenté au C.É. Tous les membres sont en accord avec le projet proposé.</p> <p>Il est précisé d’ajouter un objectif en lien avec l’inclusion des élèves immigrants. Comme il s’agit du document du CSSDN, celui-ci doit être plus large, mais nous pourrions adapter les orientations en fonction des besoins du centre dans le projet éducatif.</p> <p>6. Critères de sélection direction de centre</p> <p>Comme chaque année, la direction générale demande aux conseils d’établissement une rétroaction en lien avec les critères de sélection pour la direction. M. Smith précise qu’il ne faut pas voir cette consultation comme un changement de gouvernance à venir au sein du CFPGR. Cette démarche est vécue dans tous les conseils d’établissement. Aucun critère n’est ajouté aux points proposés.</p> <p>7. Consultation du C.É. auprès des élèves</p> <p>En suivi à la dernière rencontre, le formulaire de consultation sur le sentiment d’appartenance est présenté pour approbation par les membres du conseil d’établissement. Quelques questions sont modifiées ou ajoutées. Il est proposé d’ajouter une section commentaires pour les questions qui doivent recevoir une justification. Le questionnaire sera acheminé aux chefs de département pour validation avant d’être envoyé aux élèves et membres du personnel.</p>
	<p>CÉ-22-23-21 APPROUVÉ à l’unanimité</p> <p>8. Politique de non-remboursement</p> <p>M. Brulotte présente la politique de non-remboursement en lien avec les achats réalisés au magasin scolaire et pour les vignettes de stationnement. Considérant toutes les étapes administratives qui doivent être faites afin de faire un remboursement à un élève, une note de crédit sera dorénavant émise et demeurera au dossier scolaire des étudiants.</p> <p>Il est proposé par M. Gaudichon, appuyé par Mme Pierron, d’approuver la politique de non-remboursement d’achats effectués au magasin scolaire du Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau.</p>
	<p>CÉ-22-23-22 APPROUVÉ à l’unanimité</p> <p>9. Révision budgétaire de mars 2023</p> <p>M. Brulotte présente la révision budgétaire de mars 2023 qui est en déficit de 329 854 \$. Malgré ce chiffre, la direction est satisfaite des projets réalisés et des ressources enseignantes en place au CFPGR. M. Brulotte précise que la masse salariale des enseignants versus le nombre d’ATP est répartie équitablement dans les différents programmes.</p>

<p>CÉ-22-23-23</p>	<p>10. Sortie éducative</p> <p>Le département d'électricité demande au conseil d'approuver une sortie éducative pour les élèves afin de visiter l'entreprise Ouellet, à l'Islet afin de payer les frais d'autobus pour le transport.</p> <p>Il est proposé par M. Fortin, appuyé par M. Nadeau, d'approuver les frais de transport pour une sortie éducative avec les élèves afin de visiter l'entreprise Ouellet.</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p> <p>11. Questions du public</p> <p>Aucune personne du public présente.</p> <p>12. Autres sujets</p> <p>12.1. Critères d'admission au DEP en électricité</p> <p>Les SARCA ont questionné le centre au sujet d'un élève qui s'est inscrit au programme d'électricité. Les élèves ont jusqu'au 1^{er} mars pour s'inscrire, mais les admissions se font en fonction de la date d'inscription. Mme Michaud a vérifié ce qui est fait dans d'autres centres. Elle informe le conseil d'établissement qu'à partir de l'entrée d'octobre, les 40 premiers élèves inscrits devront assister à une rencontre préalable obligatoire. Ensuite, il y aura une pige parmi les élèves qui répondent aux préalables pour attribuer les places disponibles au DEP en électricité.</p> <p>13. Clôture de la séance</p> <p>La séance étant terminée à 17 h 30, il est proposé par Mme Fontaine, appuyé par Mme Plante, que la séance soit levée.</p>
<p>CÉ-22-23-24</p>	<p>ADOPTÉ à l'unanimité</p>

Bernard Gaudichon, président du conseil d'établissement CFPGR

Marc-André Smith, directeur CFPGR